

Nantes, février 2020

QUESTIONS POSEES PAR LA FFMC 44 AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA VILLE DE NANTES

1. Infrastructures dangereuses pour les deux-roues motorisés (2RM)

La FFMC 44 dénonce et alerte régulièrement la ville de Nantes sur les infrastructures routières dangereuses pour les usagers en 2RM (cyclomotoristes et motocyclistes). La FFMC 44 agit quotidiennement pour la sécurité et la prévention routière tant auprès des collégiens, des lycéens et des responsables de voiries. La FFMC est reconnue experte en son domaine et met ses compétences au service des élus pour éviter des choix hasardeux et surtout dangereux. Dans ce cadre, nous demandons à être associés aux prises de décisions techniques avec les responsables de voiries (élus en charge du dossier et responsables de pôle).

Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à ce que la FFMC 44 soit associée aux prises de décisions et que ses recommandations, conseils et alertes soient prises en compte tant sur votre commune que sur Nantes Métropole ?

2. Stationnement des deux-roues motorisés dans la Ville de Nantes

La Ville de Nantes a créé des places de stationnement pour les deux-roues motorisés (2RM). Nous constatons qu'un certain nombre de places ont été retirées de l'usage alors même que le nombre de places créées étaient déjà inférieurs au besoin. Depuis 2017, la Ville de Nantes verbalise les 2RM stationnés hors des places dédiées même si ce stationnement n'est pas gênant. Nous soulignons que l'accès à ces zones de stationnement 2RM n'est pas signalé en circulation, les rendant donc non accessibles à l'utilisateur faute d'information.

1- Vous engagez-vous à améliorer la signalisation des zones de stationnement dédiées pour en faciliter l'accès ?

2- Vous engagez-vous à ne pas verbaliser les 2RM stationnés hors des places dédiées dès lors qu'il n'y a pas de gêne pour les autres usagers ?

3- Vous engagez-vous à maintenir la gratuité du stationnement pour les 2RM le temps de votre mandat ?

Fédération Française des Motards en Colère de Loire-Atlantique
C/o Mutuelle des Motards

Cours des 50 Otages - 5, allée Duquesne - 44000 Nantes - Tél. : 06 63 81 67 34

E-mail : ffmc44@ffmc.fr - Site internet : <http://www.ffmc44.org>

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

3. Le 2RM dans la ville.

Tant au plan national que dans notre région et notre département, la pratique du 2RM (cyclomoteur et motocyclette) s'est fortement développée. Ce mode de déplacement, loin de se limiter à la pratique du loisir, répond à des contraintes sociales (budget du ménage, possibilité de stationnement, nécessités des déplacements professionnels et familiaux) et aux difficultés de trajet et de stationnement urbains. Tous les usagers n'ont pas un accès aisé aux modes de déplacement collectifs. La majorité des usagers en 2RM circulant sur Nantes ne sont pas nantais ni, souvent métropolitains. Dans ce cadre, le 2RM représente une des solutions à la maîtrise de la pollution atmosphérique de nos villes (moindre emprise sur la chaussée, temps de trajet réduit, fluidification de la circulation, densification des possibilités de stationnement).

Malheureusement et malgré une amélioration statistique, les utilisateurs de 2RM reconnus usagers vulnérables de la circulation payent-un lourd tribut en accidentologie notamment urbaine.

- **Quelles démarches, quels moyens humains et matériels, envisagez-vous pour apporter aux usagers 2RM circulant sur votre commune les meilleures conditions de sécurité ?**
- **Quelle place accorderez-vous aux 2RM dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique, envisagez-vous des restrictions de circulation le concernant ?**

4. Le 2RM et les autres usagers de vos voies de circulation

Au delà du respect du code de la route, la FFMC prône le partage de la route. Le partage de la route s'appuie sur le respect de tous les usagers avec notamment une attention sur les spécificités de conduite pour chaque type de véhicule (voie de circulation, signalétique, ...), sur les capacités physiques et physiologiques des usagers (champ visuel, réflexe ...) y compris sur les nouveaux modes de déplacement (EDP, trottinette électrique, monocycle ...).

Le partage de la route ne se conçoit que par l'attention portée à tous et non par le développement privilégié d'un mode de déplacement particulier au détriment des autres usagers.

- **Quelle approche avez-vous du développement des différents modes de circulation sur votre commune ?**

Fédération Française des Motards en Colère de Loire-Atlantique

C/o Mutuelle des Motards

Cours des 50 Otages - 5, allée Duquesne - 44000 Nantes - Tél. : 06 63 81 67 34

E-mail : ffmc44@ffmc.fr - Site internet : <http://www.ffmc44.org>

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la